



L'inspection générale dégage toute responsabilité de l'éducation nationale dans le suicide de Christine Renon

Un rapport de l'inspection générale diligenté après le suicide de la directrice d'école Christine Renon en septembre dédouane l'institution de la responsabilité du drame mais l'impute à une série de dysfonctionnements. Au même moment, le ministère publie les résultats d'une consultation laissant apparaître que les directeurs d'école se sentent submergés par leurs tâches administratives. Mais la rue de Grenelle réfute l'existence d'un malaise dans la profession. Christine Renon avait signé sa lettre d'adieu d'un éloquent «directrice épuisée». Le suicide de celle qui dirigeait l'école Méhul à Pantin en Seine-Saint-Denis, fin septembre a créé une onde de choc et a surtout mis au jour les difficultés auxquelles ces directeurs et directrices font face au quotidien. Pour être sûre que ses mots circulent, elle en a envoyé une trentaine d'exemplaires, parfois assorties d'inscriptions personnelles, à différents destinataires comme ses collègues, d'autres directeurs de la circonscription et les syndicats.

Le ministère de l'éducation nationale, face à l'émotion soulevée par ce décès dans la communauté enseignante et au-delà a promis de réagir même si sa réponse immédiate a été de minimiser la responsabilité de l'institution dans ce drame. Une enquête a été lancée auprès des directeurs et directrices pour mieux cerner leurs besoins.

Les résultats de cette consultation ont été rendus publics le 7 janvier. Les conclusions rejoignent peu ou prou les paroles qui ont émergé à ce moment-là. Les enseignants en charge de la direction d'école s'étaient identifiés aux mots poignants laissés par Christine Renon. Tous racontaient ployer sous le poids des contraintes administratives. Lesquelles les éloignent chaque jour un peu plus de leur cœur de métier.

Au même moment, le rapport de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, que Mediapart a pu consulter, consacré au suicide de Christine Renon devait être publié. Il livre sa part de vérité mais prend soin de dédouaner l'institution de toute responsabilité dans cette mort.

Commandé par le recteur de Créteil et daté d'octobre 2019, ce document de 33 pages s'attache à retracer la journée du 21 septembre, jour du décès de la directrice d'école mais aussi à comprendre dans le détail les forces en présence dans la circonscription de Pantin. La mission tente d'identifier les dysfonctionnements successifs qui ont pu nourrir le mal-être de Christine Renon vis-à-vis de sa mission et la mener à ce trop-plein.

Les inspecteurs généraux l'annoncent de but en blanc, la politique du ministère de l'éducation nationale et les réformes incessantes ne seront pas questionnées ni même évoquées en détail.

«Conformément à la demande dont elle a été saisie, la mission a examiné le fonctionnement de la circonscription de Pantin, sans aborder les différentes causes plus personnelles ou au contraire plus générales évoquées par Mme Renon», peut-on lire. Tout est donc fait pour éviter d'incriminer l'institution et, au contraire, d'imputer ce suicide à une conjonction de désagréments très locaux. La mission identifie plusieurs autres difficultés comme des «points de friction» avec la mairie ou un fort mouvement enseignant.

Même si ceux-ci ont évidemment pesé, toute dimension plus profonde voire systémique est écartée par les trois inspecteurs généraux.

Il aurait été pourtant intéressant de mettre en perspective ce décès, qui a conduit par ailleurs le ministère à communiquer pour la première fois en novembre à la suite d'un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) extraordinaire sur les suicides parmi les agents de l'éducation nationale. Ainsi, pendant l'année scolaire 2018-2019, 58 d'entre eux se sont donné la mort. Onze suicides ont par ailleurs été recensés depuis le mois de septembre, c'est-à-dire depuis le début de l'année scolaire 2019-2020.

Le taux de mortalité des agents de l'Éducation nationale est de 5,85 pour 100 000, sachant qu'ils sont un million en France. Le taux moyen de suicide dans la population française est, d'après l'Observatoire national du suicide, de 16,7 pour 100 000 relève ici

France info.

Sans compter que le rectorat vient de reconnaître un «lien direct» entre le suicide et le travail de Christine Renon. Pourtant au ministère, on relativise en expliquant que «ce n'est pas du tout inhabituel. Quand un drame a lieu à l'intérieur d'une école, il y a une présomption d'imputabilité. C'est une décision coutumière de l'administration dans ce genre de circonstances, car elle permet d'assurer une protection maximale aux ayants droits», explique-t-on encore, en faisant référence à la loi du 29 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Elle précise que tout accident survenu «dans le temps et le lieu du service» d'un fonctionnaire est «présumé imputable au service».

«Cette jurisprudence s'applique à n'importe quel accident par exemple si je tombe dans l'escalier », a ajouté le Directeur général de l'enseignement scolaire Edouard Geffray en réaction, sans même formuler un mot de compassion à l'égard d'une histoire qui a choqué bon nombre d'enseignants.

Le rapport retrace la carrière et l'environnement professionnel de Christine Renon. Cette dernière a intégré l'éducation nationale en 1991 et a mené l'ensemble de sa carrière en Seine-Saint-Denis, dans les circonscriptions d'Aubervilliers, La Courneuve et Pantin. Elle connaissait parfaitement les spécificités de ce territoire, parfois difficile, quand bien même son école maternelle ne bénéficiait pas de classement en éducation prioritaire.

Les directeurs et directrices d'école n'ont pas de statut particulier, ils sont enseignants avec cette charge supplémentaire. L'équipe pédagogique de l'école est composée de treize enseignants et l'école compte 283 élèves.

Christine Renon bénéficiait d'une décharge totale depuis la rentrée scolaire. La mission confirme que la directrice est unanimement décrite comme «très investie et capable d'un engagement hors norme (achat de fournitures pour des élèves, accompagnement généreux des enseignants sans expérience, souci aigu de la sécurité). Dans ses actes professionnels, l'intéressée a toujours fait preuve d'un comportement irréprochable».

Cependant, l'école a pu être traversée par «certaines dissensions» dans l'équipe pédagogique qui requerraient un arbitrage de la directrice. Elle devait par exemple faire en sorte que les horaires de récréations ou de début des cours soient respectés. Elle a dû également se justifier sur certaines orientations budgétaires. Des tensions en sont nées. `

Christine Renon avait aussi demandé un changement de poste non obtenu. D'après certains

témoignages, rapporte la mission, elle avait dans l'idée de quitter la commune.

La mission dresse en définitive un portrait assez complet de la politique éducative à l'œuvre dans la ville mais ces éléments avaient déjà été soulevés à l'époque du suicide de la directrice d'école. Les inspecteurs s'étendent largement sur les raisons de la forte demande de mutation hors de la ville de Pantin.

Ainsi, un tiers des enseignants de Pantin ont-ils demandé leur mutation en 2018, soit 18 points de plus que la moyenne départementale. Ces mouvements sont interprétés comme un signe du malaise ancré dans la circonscription. D'autant plus que les partants sont les plus chevronnés. Le remplacement dans la circonscription est jugé par ailleurs comme «assez peu efficient».

Les inspecteurs généraux ont aussi cherché à mesurer l'impact de la semaine de quatre jours et demi dans la ville, un argument invoqué par les enseignants pour justifier leurs velléités de mutation. En effet, Pantin est l'une des quatre villes du département à avoir choisi de poursuivre ce mode d'organisation.

Ce qui crée des frictions récurrentes entre les enseignants et la mairie depuis 2017. Plus largement, les relations avec la ville de Pantin ont été décrites comme difficiles par les personnels de l'État, quelle que soit leur position dans la hiérarchie. «Ils auraient le sentiment de ne pas être suffisamment considérés par la ville.»

Les auteurs relèvent aussi que l'inspecteur titulaire chargé d'encadrer la circonscription de Pantin bénéficie d'une décharge totale de ses fonctions depuis sept ans au nom de son mandat syndical. Chaque année, une nouvelle personne, débutante, occupe ce poste.

Estimant qu'il est devenu «un handicap pour le pilotage de la circonscription et les relations avec la municipalité», la mission recommande de mettre fin à ce «turn-over». Rien de nouveau, puisque dans la foulée du décès de Christine Renon, il avait été décidé par le ministère et le rectorat de nommer un inspecteur pérenne.

Un besoin d'appui exprimé

Différents événements, de différente nature, ont aussi fortement affecté la directrice. Elle craignait, à tort visiblement, la fermeture d'une classe dans l'école. Autre sujet source de tensions : l'équipement informatique de l'école jugé «indigent» par des enseignants.

L'école est dotée, c'est une prérogative de la municipalité, d'une unique imprimante-photocopieuse à l'étage. Sans compter que «la connexion est lente, les délais d'impressions sont assez longs, ce qui complique l'usage institutionnel des outils bureautiques incombant aux directeurs». La vétusté des locaux, les toilettes notamment, est aussi pointée comme une source de tension.

Dans sa lettre d'adieu, elle évoque des affaires d'attouchements entre enfants auxquelles il a fallu faire face : «La perspective d'appeler une famille pour leur dire que leur enfant (alors qu'on est sûr qu'il ne l'a pas fait) est soupçonné d'avoir mis le doigt dans l'anus d'un autre (ils ont 3 ans tous les 2) dans la classe, l'école ou le centre! IMPOSSIBLE! je ne peux pas le faire, c'est la goutte d'eau qui ce matin m'a anéantie, mais franchement, j'étais déjà très éprouvée.»

«Les témoignages se rejoignent sur l'impact important de la gestion d'un cas présumé d'attouchements sur un enfant de petite section par un autre élève de la même classe, la semaine précédant le drame», écrit la mission en détaillant un peu les faits et la réaction des uns et des autres. Celle-ci reconnaît que «les enseignants et les directeurs se sentent trop seuls face à ces

problèmes». La mission suggère alors «que la formation des directeurs d'école aborde clairement ces questions devenues dans beaucoup d'écoles très déstabilisantes.»

La mission recommande aussi de renforcer la sensibilisation des personnels aux risques psycho-sociaux.

Plus largement, rapportent encore les inspecteurs généraux, «la majorité des témoignages recueillis font également état d'un sentiment de grande fatigue et de lassitude exprimé par M me Renon lors de cette rentrée scolaire». Ils s'appuient aussi sur les lettres de la directrice d'école pour expliquer son geste : «Elle invoque son épuisement professionnel, dénonce ses conditions de travail mais aussi, plus largement, les conditions de travail des directeurs d'école de la ville de Pantin, voire de tous les directeurs d'école et des enseignants du premier degré.»

Ils mentionnent aussi l'institution pour expliquer que celle-ci a exprimé «sa méfiance vis-à-vis d'une institution qui n'apporte "pas assez de soutien et de protection aux directeurs", tout en ménageant sa hiérarchie».

La mission conclue son travail en faisant la réclame de l'action ministérielle sur le sujet : «Enfin, il faut rappeler que la question des conditions de travail des directeurs d'école, qui a suscité des interrogations légitimes, fera l'objet d'une attention au niveau national, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ayant annoncé l'ouverture d'un comité de suivi de la fonction de directeur.»

En novembre, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, avait annoncé un moratoire jusqu'à la «fin de l'année civile» sur «toutes les enquêtes pour lesquelles les directeurs pourraient être sollicités», ainsi qu'une «journée supplémentaire de décharge» pour la période novembre-décembre 2019.

En parallèle, le ministère a lancé à l'automne une consultation électronique dont on peut lire ici les résultats. Au total, 29 007 directeurs ont répondu à cette enquête, menée en ligne entre le 13 novembre et le 1^{er} décembre 2019, sur un effectif global de 45 500.

Ces résultats devront servir à mieux cerner les besoins et les demandes des directeurs et directrices d'école. Deux réunions sur le sujet sont prévues au cours du mois de janvier avec les organisations syndicales.

Les réponses formulées par les répondants ne sont pas étonnantes. 75 %, soit trois quarts d'entre eux, déclarent consacrer le plus de temps au «fonctionnement administratif» de leur établissement. «46 % des directeurs interrogés indiquent qu'ils consacrent de 11 à 20 heures en moyenne par semaine à leur mission de direction, 24 % de 21 à 30 heures, et 20 % plus de 30 heures», a détaillé Vincent Soetemont, directeur général des ressources humaines.

87 % d'entre eux disent être souvent interrompus lorsqu'ils sont en classe pour gérer des requêtes liées à leur fonction de direction. «La dimension administrative et sécuritaire est considérée par eux comme la plus chronophage et la plus pénible», explique Édouard Geffray. C'est sur ces points que les directeurs déclarent avoir le plus besoin d'aide.

Ils doivent aussi affronter des relations parfois conflictuelles avec les parents.

Ces personnels d'encadrement nourrissent un sentiment ambivalent à l'égard de leurs missions dont ils vantent le caractère pédagogique trop souvent supplanté par la gestion du quotidien. «Les facettes négatives apparaissent dans certains des mots qu'ils emploient pour la caractériser : 12 % d'entre eux évoquent la surcharge de travail, 10 % la qualifient de chronophage, 10 % citent le

stress et la fatigue», reconnaît Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire. Surtout lorsque 41 % des directeurs disent ne bénéficier que d'un quart de décharge, c'est-à-dire d'un temps durant lequel ils ne sont pas tenus d'être en classe et au cours duquel ils peuvent s'atteler à leur charge de gestion, alloué aux seules écoles de plus de quatre classes.

Les solutions évoquées par les directeurs sont assez limpides. La création d'un statut spécifique de directeur est plébiscité par une minorité. En revanche, «ils expriment prioritairement un besoin d'appui pour assumer les tâches les plus pénibles : la gestion des accès à l'école en dehors des heures d'entrée et de sortie des classes (pour 52 % d'entre eux), et la réponse aux appels téléphoniques (48 %)», relève Vincent Soetemont.

27 % des répondants réclament une simplification de leurs tâches, 20 % souhaiteraient l'appui d'un agent administratif, tel qu'il en existait dans les écoles avant la suppression des contrats aidés décidée en 2017 par le gouvernement. Le ministère ne répond pas clairement sur ce point mais cette piste est envisagée parmi d'autres, confirme-t-il.

Le recours aux jeunes en service civique pourrait aussi être une option. Le ministère a pris langue avec l'agence du service civique a confirmé Vincent Soetemont. La hausse du temps de décharge est aussi «l'une des possibilités » envisagées, selon le ministère.

Un besoin de formation, en gestion des conflits ou en droit, s'est également exprimé.

Malgré ces constats, et au regard des revendications du terrain, le directeur général de l'enseignement scolaire persiste à refuser de parler de «malaise» dans la profession, car le terme ne revient pas tel quel dans les remarques des sondés, tient-il à souligner.

Des précautions qui font s'étrangler Marie-Hélène Plard, co-responsable du Snuipp 93, et par ailleurs directrice d'école dans une école REP de l'Ile-Saint-Denis. «Que de nouveautés! Comme si nous avions besoin d'une enquête pour analyser la situation. Oui, les directeurs ont besoin des aides qu'on leur a retirées, on se moque de nous. Le ministère est dans une déconnexion totale s'il lui faut un sondage pour découvrir ce qu'il se passe dans nos écoles.»

Selon elle, l'enquête était biaisée depuis le départ puisque qu'il était impossible de répondre que le «mal-être est généré par l'organisation de notre travail telle que voulue par l'institution. Mais le ministère reste en surface et ne veut pas voir la perte de sens qui est la nôtre et nous, on ne sait plus ce qu'on nous fait faire».

Marie-Hélène Plard déplore que ce qu'a pointé Christine Renon dans sa lettre n'ait pas été pris au sérieux. Pas plus que la mise en cause de ses conditions de travail dans son décès. «C'est très important pour la famille cette reconnaissance, commente-t-elle. Ça rétablit la vérité sur la collègue qui n'était ni fragile, ni dépressive. Ce sont ces conditions de travail qui l'ont poussée à se suicider.»

Selon le syndicat, ces reconnaissances sont faites avec parcimonie. «C'est le troisième suicide reconnu comme tel depuis le début de l'année», assure le Snuipp 93. Mais pour changer les choses, explique encore Marie-Hélène Plard, il faut sortir des cas individuels, bien qu'éclairants, pour proposer une analyse plus générale et travailler en profondeur sur les conditions de travail des directeurs d'école. «Nous, ce qu'on remet en question, c'est surtout la politique du ministère.»